



La Seyne-sur-Mer, le 16 octobre 2017,

**Objet :** Lancement du nouveau service de distribution de l'eau potable « *La Seynoise des Eaux* ».

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Après 30 ans de délégation de service public, la gestion de votre eau potable sera désormais assurée par « *La Seynoise des Eaux* », dont 35% des parts sont détenues par la Ville de La Seyne-sur-Mer.

Cette nouvelle société a le statut de « Société d'Économie Mixte à Opération Unique » [SEMOP]. Elle fera l'objet d'une gouvernance partagée entre la Ville et l'opérateur privé Suez, candidat sélectionné après un appel d'offre public pour l'exécution de ce contrat d'une durée de 12 ans.

Lors de la mise en place de cette nouvelle gestion, notre exigence principale a été la baisse des tarifs. Nous sommes déjà parvenus avec la création de « *La Seynoise des Eaux* » à diminuer très avantageusement le prix de l'eau de 25% (soit une baisse moyenne de 10% de votre facture totale « eau et assainissement »).

Quatre élus municipaux seynois, dont le président, siègent au Conseil d'Administration de « *La Seynoise des Eaux* », qui totalise neuf sièges.

La présence de vos représentants vous apporte la garantie d'une gestion partagée et transparente de ce nouveau service. Avec pour objectif de renforcer la nature publique de l'accès à l'eau pour tous.

Afin de rapprocher le service de l'eau des usagers, un local a été aménagé en centre-ville, rue Baptistin Paul.

Souhaitant donc prospérité à « *La Seynoise des Eaux* » pour toutes et tous, soyez assurés de nos meilleurs sentiments.

**Marc VUILLEMOT**

**Maire de La Seyne-sur-Mer  
Vice-président de  
Toulon Provence Méditerranée**

**Anthony CIVETTINI**

**Président de *La Seynoise des Eaux***